Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212201867-20251211-DEL141_2025-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
N° DEL141_2025

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal, dûment convoqué le cinq décembre deux mille vingt-cinq s'est réuni en l'Hôtel de Ville de PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ sous la présidence de M. Pierre-Alexis BLEVIN, Maire.

Présents :
M. BLEVIN (Le Maire), M. HAMON, Mme PORTAL, M. LEMASSON, M. LE MERRER, Mme TURMEL, M. TORCHE, M. HERBET, M. LE DEUC, M. SCHMID, M. OLLEVIER, M. ROBERT, M. DURAND, Mme TASSEL, Mme BOUCHER, M. THOMAS, M. COUDRAY, Mme THOMAS.

Absents
Mme PROST (donne pouvoir à Mme BOUCHER), Mme LECLERC (donne pouvoir à M. SCHMID), Mme OLIVIER (donne pouvoir à P. LEMASSON), Mme LE MEN (donne pouvoir à M. TORCHE), Mme DURAND (donne pouvoir à M. LE MERRER), M. DEMOY (donne pouvoir à M. HAMON), Mme DE CHOULY (donne pouvoir à M. COUDRAY)
M. LE MAITRE, M. CARFANTAN

Secrétaire de séance : M. HAMON

19- BUDGET ANNEXE – PORT DE DAHOUËT – AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE CRÉDITS D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

7.1
Monsieur HAMON, rapporteur :

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant que, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril et 30 avril, l'année de renouvellement du conseil municipal, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. L'autorisation précise le montant et l'affectation des crédits.

Afin de permettre d'engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement nouvelles sur le Budget Annexe de la commune, avant le vote du Budget Primitif 2026, **il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à procéder aux engagements sur des crédits d'investissement qui seront repris au Budget Primitif 2026, tels que présentés dans le tableau ci-dessous, pour un montant total de 86 000,00 €.**

Pour mémoire, le total des crédits d'investissement 2025 votés (dépenses réelles BP+DMS) - capital de la dette) s'est élevé à 1 042 510 € soit une limite d'ouverture de crédits d'investissements avant le vote du BP 2026 de 260 627,50 €.

Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 022-212201867-20251211-DEL141_2025-DE

VILLE DE
PLÉNEUF
VAL-ANDRÉ
CÔTES D'ARMOR

DÉPENSES

Programme/Opération	Chap.	Compte	Fonction	Propositions nouvelles du maire
Travaux sur sol d'autrui	21	2145		20 000 €
Installations à caractère spécifique	21	2153		58 000 €
Matériel de bureau	21	2183		2 000 €
Divers matériel	21	2188		6 000 €
TOTAL CHAPITRE				86 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de :

- **Autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif 2026 de la commune dans la limite de 86 000,00 € correspondant au besoin d'investissement du budget annexe du Port pour l'année 2026.**
- **Inscrire ces crédits au budget de l'exercice 2026.**

VOTE : UNANIMITÉ

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits et
les Membres présents ont signé au registre.
Pour extrait conforme :

Le Secrétaire de Séance,
André HAMON

Le Maire,
Pierre-Alexis BLEVIN

MAIRIE DE PLÉNEUF-VAL-ANDRÉ (Côtes d'Armor)

Extrait certifié conforme au Registre,
Envoi en Préfecture le
Publication le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes, dans un délai de deux mois à compter de sa transmission aux services de l'État et de sa publication.